

REGLEMENT DE LA FIRST NIGHT (14 H VTT)

Samedi 31 août au dimanche 1^{er} septembre 2024



ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

La «First-Night» est une épreuve d'endurance VTT, en relais (en solo ou par équipe de 2, 4, 6 ou 8 coureurs), organisée par l'association C.L.A.S. (Culture Loisirs Animation de Sauvigny les bois) adhérente de l'UFOLEP NIEVRE.

Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois une boucle d'environ 9 km en 14h.

Le départ est donné le samedi 31 août 2024 à 21h45, et l'arrivée est le dimanche 1^{er} septembre 2024 à 11h45.

L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée et/ou de modifier le circuit.

ARTICLE 2 : Les participants

La First-Night est ouverte à tous les vététistes à partir de **15 ans***, licenciés ou non. Les mineurs peuvent participer à condition de remplir l'autorisation parentale.

Aucune distinction n'est opérée entre licenciés et non-licenciés au classement général.

***Equipe composée d'au moins 6 personnes dont au minimum 2 adultes responsables. Les mineurs n'ont pas le droit de réaliser 2 tours du parcours consécutifs durant la course.**

ARTICLE 3 : Les catégories

SOLO' : destinée à 1 seul coureur.

EQUIP'2 : destinée aux équipes de 2 coureurs.

EQUIP'4 : destinée aux équipes de 3 ou 4 coureurs.

EQUIP'6 : destinée aux équipes de 5 ou 6 coureurs.

EQUIP'8 : destinée aux équipes de 7 ou 8 coureurs.

Equip'	2	4	6	8
Nb de femmes mini obligatoire (ou d'hommes si majorité de femmes) pour être en équipe mixte.	1	2	2	3

ARTICLE 4 : Frais d'inscription

Les frais d'engagement sont donnés par coureur.

Inscription par internet ou et EXCEPTIONNELLEMENT par courrier, aucune inscription ne sera acceptée sur place.

jusqu'à jeudi 15 août 2024	jusqu'au jeudi 29 août 2024
25 euros	30 euros

Ce prix comprend l'organisation et la réalisation de l'épreuve et donne accès au ravitaillement durant l'épreuve, à la soupe à volonté la nuit, au petit déjeuner, et à une collation à la clôture de la First-Night.

AU-DELA, POUR RESPECTER LE TRAVAIL DES BENEVOLES DANS LA PREPARATION DE CETTE COMPETITION, PLUS AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE

ARTICLE 5 : Inscriptions - Annulation

Les inscriptions s'effectuent uniquement par internet sur le site SPORTNCONNECT.COM et seront validées lorsque :

- le règlement total de l'équipe sera effectué
- les licenciés UFOLEP, FFC, FSGT pratiquant le VTT auront téléchargé la photocopie des licences en cours de validité
- les non-licenciés auront téléchargé leur certificat médical datant de moins d'1 an précisant l'aptitude de la pratique du VTT en compétition
- pour les mineurs : en plus des documents ci-dessus, une autorisation parentale complétée et signée (à télécharger sur le site : www.sauvignoise.fr ou sur www.sportnconnect.com)

Aucun départ ne sera accepté sans ces documents.

L'organisation reste seule décisionnaire de l'inscription d'une équipe. En cas de refus, le dossier sera retourné à son expéditeur.

De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser tout nom d'équipe qu'il jugerait en inéquation avec l'esprit de l'épreuve ainsi qu'aux valeurs républicaines.

En cas d'annulation de participation d'un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

ARTICLE 6 : Clôture des inscriptions

La date limite des inscriptions est fixée au **jeudi 29 août 2024**.

Les inscriptions sont limitées à 300 personnes, toutes catégories confondues.

Aucune nouvelle inscription ne sera acceptée sur place.

ARTICLE 7 : Accueil

L'accueil des raideurs, les vérifications administratives et les remises de plaques, auront lieu à la salle des fêtes de Sauvigny les Bois le **samedi 31 août 2024 à partir de 14h et jusqu'à 18h maxi.**

Un **BRIEFING** pour tous les capitaines aura lieu à **20h avec Marcelin CUNIERE**, responsable de la First-Night.

ARTICLE 8 : Campement

L'accueil du campement est ouvert à partir de 10h. Des emplacements numérotés seront attribués aux équipes inscrites selon le nombre de coéquipiers.

Les véhicules sont autorisés sur l'aire de campement. Il est formellement interdit de circuler en véhicule motorisé sur le campement de 20h le samedi 31/08/24 à 12h le dimanche 01/09/24 hormis les véhicules d'assistance.

Afin d'éviter des pics de consommation électrique déclencheurs de panne générale, nous demandons aux CAMPING CARS (plus nombreux chaque année) d'être autonomes en électricité et de ne pas se raccorder aux bornes.

Les feux de camps et les groupes électrogènes SONT INTERDITS (veuillez vous raccorder aux bornes).

Les home-trainers personnels sur le campement sont interdits.

Sur l'aire de la salle des fêtes, kiné, ostéopathe, home-trainers, douches, toilettes, aire de lavage à vélo sont à disposition des équipes engagées. Une assistance technique est assurée sous une tente à l'extérieur (dépannages courants, main d'œuvre gratuite, pièces payantes).

Veuillez respecter la charte du tri sélectif des déchets. Chaque année, ce sont les bénévoles qui trient vos poubelles non conformes.

ARTICLE 9 : Secours et sécurité

Les moyens de secours se feront dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Les secours habilités sont présents sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. **Les motos d'assistance assurant la sécurité sur le parcours ou les véhicules de secours le cas échéant sont les seuls autorisés sur le parcours.**

Il est strictement interdit de prendre le parcours en sens inverse ou hors des balisages officiels.

Tout incident devra être signalé au Poste de Contrôle le plus proche.

Tout coureur ayant subi une chute ou un quelconque traumatisme physique ne doit pas se relever, ni se déplacer ! Il devra attendre l'arrivée des secours habilités qui sauront le prendre en charge.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de chute, malaise ou tout autre type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve ou ne respectant pas le règlement notamment en son article 10. De même, l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou accident causé à un tiers par un engin motorisé présent sur le circuit (hormis les motos d'assistance ou véhicules de secours le cas échéant) ou sur le campement (cf. Article 8).

ARTICLE 10 : Matériel

Les coureurs peuvent utiliser le matériel de leur choix de type VTT (Vélo Tout Terrain).

Les vélos avec assistance électrique, les vélos de type route, BMX, ou cyclo-cross sont strictement interdits.

De même les organisateurs se réservent la possibilité d'interdire le départ à tout concurrent dont le VTT ne serait pas adapté à une course d'endurance de 14h.

Le port du casque (aux normes en vigueur) est obligatoire (tout manquement sera sanctionné par une disqualification de l'équipe).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols de matériels ou de biens personnels des participants.

Les VTT devront être équipés de lumières puissantes.

Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Parcours

L'épreuve 2024 comporte une boucle inédite d'environ 9 km autour de SAUVIGNY LES BOIS. Quelques raidillons, descentes, traversée de rivière, passage dans un goulet, agrémenteront le parcours composé de sentiers et de chemins boisés.

Une reconnaissance groupée est prévue de 17h à 18h15, accessible uniquement aux coureurs inscrits munis de leur bracelet, à parcourir en VTT (port du casque obligatoire) ou à pied.

Aucune reconnaissance n'est autorisée avant ou après.

ARTICLE 12 : Relais

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet et expressément indiquée lors du briefing. Un témoin procuré par l'organisation sera transmis dans la zone. Aucune tierce personne n'est autorisée à aider les deux concurrents au passage de témoin.

Les relais se font à l'initiative des équipes, qui organiseront de manière autonome leur stratégie. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un concurrent sur le circuit.

***Les mineurs n'ont pas le droit de réaliser 2 tours consécutifs du parcours durant la course.**

ARTICLE 13 : Fin de course

La fin de la course est fixée 14h00 précises après l'heure exacte de départ.

Les concurrents ayant entamé un tour avant la fin précise de la course devront le terminer. Ce tour sera comptabilisé pour le classement final et le chrono de l'équipe sera arrêté au moment où il franchira définitivement la ligne.

Une « moto balai » partira derrière le dernier concurrent, afin de s'assurer qu'il ne reste aucun concurrent sur le circuit.

ARTICLE 14 : Problème technique

Tout concurrent qui rencontre un problème technique, devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens, ou rallier la zone de relais. Il devra dans tous les cas terminer le tour entamé dans le sens de la course. Le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation par un autre concurrent est autorisé.

Tout incident sur le parcours devra être signalé au Poste de Contrôle le plus proche.

ARTICLE 15 : Contrôles

Des commissaires de course placés sur le circuit (à différents emplacements fixes ou mobiles) assureront la régularité de l'épreuve.

Toute tricherie, comportement anti-sportif, non port du casque, départ anticipé, non-respect du circuit, présence de deux coureurs de la même équipe sur le circuit entraîneront la disqualification ou des pénalités pour l'équipe.

PÉNALITÉS : décompte d'un tour pour chaque infraction.

ARTICLE 16 : Réclamations

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe, seul interlocuteur auprès du responsable de course, Marcelin CUNIERE. Les commissaires de course sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

ARTICLE 17 : Classement par catégorie

Le classement sera établi aux nombres de tours effectués puis au temps.

Un titre de vainqueur sera décerné dans les catégories suivantes : SOLO', EQUIP'2, EQUIP'4, EQUIP'6, EQUIP'8.

Un classement sera établi pour chaque catégorie : homme, femme, mixte.

Un prix sera distribué aux premiers de chaque catégorie, si au moins cinq équipes sont classées dans la catégorie. Toutes les équipes recevront une récompense.

Les équipes non présentes lors de la remise des prix ne pourront prétendre à leurs lots.

ARTICLE 18 : Utilisation de l'image

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'association CLAS à utiliser les images, sur tout type de support médias sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de la First-Night. Cette autorisation est valable sur toutes les publications internes (CLAS) ou externes (communication, presse...) ainsi que sur les sites Internet www.sauvignoise.fr, www.sportnconnect.com et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube...).

ARTICLE 19 : Modification et acceptation du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur les sites Internet (www.sauvignoise.fr, www.sportnconnect.com) et sera affiché le jour de l'épreuve.

Le simple fait de s'engager sur cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

De plus, chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à toutes poursuites, pénales ou civiles, contre l'organisateur.

**Merci de respecter la nature, ne jetez pas de déchets sur le parcours
(chambre à air, pipettes, emballages, mouchoirs en papier...)**

**La First Night est le fruit d'une organisation bénévole
qui œuvre un maximum pour votre loisir,
soyez indulgents envers eux.**

AFFICHE 2024 à insérer